

EXTRAIT:



PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12):

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à J. DUMAS
G. MICHAUD mandant a pour mandataire à C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à F. MERY
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
P. MIS mandant a pour mandataire T. BAUDIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire E. PHILIPPONNEAU
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire JM. MEUNIER

EXCUSE (2):

M. METAIS, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN-EMBAREK

OBJET : Subventions Visa automne du 22 au 26 octobre 2018

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la commune de Châtellerault souhaite proposer des loisirs de qualité aux enfants et aux jeunes durant les vacances d'automne.

Une offre d'activités sportives et culturelles est proposée à destination des mineurs âgés de 8 à 14 ans.

Ces activités sont encadrées par l'équipe d'animation sportive et les associations sportives suivantes :

- *Minh Long*
- *Crow family Hip Hop*
- *Club alpin français d'escalade*
- *Espirito Brasil Capoeira*

Les activités issues de partenariats entre la collectivité et les acteurs de la vie sportive impliquent la signature de conventions et l'attribution de subventions.

Il est proposé de verser une subvention aux associations participantes en contrepartie de leur investissement.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 juin 2018

n°27

page 2/2

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération n°33 du conseil municipal du 12 décembre 2013 relative à la contractualisation du Projet Éducatif Local 2012-2016 avec les services de l'État et la commune de Châtellerault en Contrat Éducatif Local (CEL),

VU la délibération n°27 du conseil municipal du 28 juin 2018 relative à l'organisation de Visa automne 2018,

CONSIDERANT l'intérêt de ces activités en direction des enfants, des jeunes,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide pour le dispositif de loisirs :

- de verser une subvention aux associations participantes suivantes :

- *Minh Long* : 60 euros
- *Crow family Hip Hop* : 150 euros
- *Club alpin français d'escalade* : 250 euros
- *Espirito Brasil Capoeira* : 120 euros

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariats ainsi que toutes les pièces relatives aux subventions.

Cette recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 2 JUIL 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

